

Je n'arrive pas à me connecter sur SIAM. Que dois-je faire ?

Vous devez très rapidement contacter l'assistance CARIINA accessible via la page d'identification lprof/SIAM et vous signaler à votre service de gestion avant la fermeture du serveur.

Je suis participant obligatoire, et j'ai oublié de me connecter.

Appelez d'urgence la cellule accueil mutation de l'académie au 01.30.83.49.99.

Ma demande de mutation sera-t-elle prise en compte alors que je suis en congé maladie ?

Elle sera prise en compte même si vous n'êtes pas en activité au moment de la demande.

Comment faire si je n'arrive pas à demander une bonification sur SIAM ?

A la fermeture du serveur SIAM, un document récapitulatif « confirmation de demande de mutation » est à télécharger. Il récapitule vos vœux et le barème associé à chacun de vos vœux. Ce barème est provisoire, il correspond à ce que vous avez déclaré sur SIAM. Si vous souhaitez modifier ce barème, il vous suffit d'inscrire les modifications en rouge sur votre confirmation de demande de mutation, de la signer et de la téléverser sur la plateforme colibris avec toutes les pièces justificatives (en fonction des bonifications demandées) pour que le service de gestion calcule votre barème définitif.

J'ai formulé par erreur un vœu que je ne souhaite pas, ou j'ai omis de formuler un vœu. Le serveur est fermé. Comment puis-je faire ?

Vous pouvez ajouter, modifier ou supprimer des vœux directement sur votre confirmation de demande de mutation. Pour cela, vous devez y indiquer les modifications souhaitées en rouge, clairement et lisiblement.

Quand dois-je retourner mon dossier et les pièces justificatives ?

La date limite de retour des documents à la D.P.E. (Division des Personnels Enseignants) est fixée au 5 décembre 2025 (23h59) dernier délai via [Colibris](#). Votre demande doit être signée par vous-même.

Je suis stagiaire, que se passe-t-il si je ne renvoie pas ma confirmation de demande de mutation ?

Si vous ne renvoyez pas votre demande de mutation signée via Colibris, celle-ci sera validée automatiquement avec un barème minimum compte tenu de l'absence de pièces justifiant les bonifications que vous auriez sollicitées. L'attribution de ces bonifications ne pourra alors pas être revue lors du mouvement INTRA.

Je souhaite formuler une demande de bonification au titre du handicap

Vous devez faire une demande de dossier médical auprès du médecin des personnels uniquement par courriel via votre adresse académique à ce.medecindespersonnels@ac-versailles.fr) avant le 5 décembre 2025 (23h59).

Mes parents ont besoins de soins. Puis-je obtenir une bonification pour me rapprocher d'eux ?

Les soins aux ascendants ne rentrent pas dans le cadre de la mutation au titre du handicap élargi aux enfants et au conjoint. Vous êtes toutefois invité à vous faire signaler au service médical et social de l'académie de Versailles : ce.smis@ac-versailles.fr afin de demander un appui social.

Comment signaler une demande de rapprochement de conjoint ?

Lors de la saisie des vœux dans SIAM, dans la rubrique "Consultez votre dossier et calculez votre barème" puis dans l'onglet "Situation familiale". Joindre ensuite à votre confirmation de vœux la photocopie de votre PACS et d'un justificatif d'imposition commune pour les PACS antérieurs au 1^{er} janvier 2025 ou de votre livret de famille. Joindre également une attestation récente de l'employeur de votre conjoint (datée postérieurement au 1^{er} septembre 2025) et l'extrait d'acte de naissance des enfants. Pour les candidats demandant un rapprochement de conjoint sur la résidence privée, outre l'attestation professionnelle, joindre aussi un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture d'électricité...).

Les enfants sont-ils pris en compte dans le barème ?

Uniquement dans le cas d'une demande de rapprochement de conjoint ou d'une demande d'autorité parentale conjointe.

Mon conjoint est enseignant dans une autre académie. Je sollicite un rapprochement de conjoint à la phase Inter pour me rapprocher de lui. Pourra-t-on solliciter une mutation simultanée à la phase Intra ?

Non, vous ne pouvez pas changer de stratégie entre les deux phases du mouvement.

Comment demander une mutation simultanée entre conjoints ?

Sur SIAM mouvement interacadémique, rubrique "Consultez votre dossier et calculez votre barème", puis dans l'onglet "Situation familiale". Joindre ensuite à votre confirmation de vœux la photocopie de votre PACS et d'un justificatif d'imposition commune pour les PACS antérieurs au 1^{er} janvier 2025 ou de votre livret de famille.

Je n'ai pas d'expérience dans la fonction publique. Dois-je obligatoirement utiliser ma bonification stagiaire la première année ?

Vous pouvez utiliser cette bonification stagiaire dans les 3 ans qui suivent votre réussite au concours. Si vous utilisez votre bonification au mouvement Inter, elle basculera automatiquement au mouvement Intra de la même année. A l'inverse, si vous ne l'utilisez pas pour la phase Inter alors que vous y participez, vous ne pourrez pas l'utiliser pour la phase Intra. Enfin, si l'année où vous choisissez de l'utiliser vous ne souhaitez pas participer à l'Inter, alors vous pourrez y prétendre uniquement au mouvement Intra.

Je suis stagiaire ex-contractuel de l'enseignement public du second degré. Je peux prétendre à la bonification ex-contractuel. Que dois-je fournir ?

Vous n'avez rien à fournir. Votre service de gestion qui a procédé à votre reclassement dispose des documents nécessaires.

J'ai obtenu un concours interne. Je suis stagiaire ex-professeur des écoles. Comment est calculé mon ancienneté de poste ?

Votre ancienneté de poste sera calculée en prenant en compte l'ancienneté acquise dans votre dernier poste en tant que professeur des écoles et votre année de stage. En cas de renouvellement de stage, une seule année au titre du stage pourra être retenue.

Je suis actuellement stagiaire, est ce que je peux participer au mouvement sur poste à profil (POP) ?

Aucune restriction ne s'oppose à ce qu'un stagiaire ne participe au mouvement sur poste à profil POP dans le 2nd degré.

C'est la troisième fois consécutive que je demande la même académie en vœu préférentiel, pourquoi mes points de bonification correspondants ne figurent pas dans SIAM ?

Si la bonification ne figure pas dans le détail de votre barème sur SIAM, elle vous sera octroyée après la vérification des vœux et barèmes par l'administration (vous pourrez consulter votre barème retenu sur SIAM à compter du **9 janvier 2026 (16h)**). Vous pouvez également indiquer en rouge sur votre confirmation de vœux que vous sollicitez la prise en compte de la bonification au titre du vœu préférentiel. Si cette bonification venait à ne pas être prise en compte lors de l'affichage de votre barème provisoire, vous pouvez solliciter sa rectification jusqu'au 26 janvier 2026 (12h) via [Colibris](#)

Quand pourrai-je prendre connaissance de mon barème ?

Votre barème sera affiché sur I-prof le 9 janvier 2026 (16h).

Comment et jusqu'à quand demander une modification de mon barème ?

Vous avez la possibilité de demander une modification de votre barème via [Colibris](#), du 9 janvier 2026 (16h) jusqu'au 26 janvier 2026 à (12h).

Quand sera affiché mon barème définitif ?

Votre barème définitif sera affiché sur I-Prof le 27 janvier 2026 (16h). Vous ne pourrez plus en demander la rectification.

Je n'ai pas eu ma mutation cette année. Pourtant l'an dernier, mon barème me permettait de rentrer dans l'académie où j'ai suivi mes études. Ma demande de mutation peut-elle être réexaminée ?

Les opérations de mutation sont annuelles et les dispositions de la note de service sur le mouvement des personnels peuvent évoluer d'une année sur l'autre. Vous êtes invité à prendre connaissance de la note de service ministérielle, à demander conseil au 01 55 55 44 45 (ligne téléphonique dédiée au mouvement Inter, mise en place par le ministère) et à formuler vos vœux en fonction des renseignements obtenus et non des résultats des mouvements précédents. Le barème n'est qu'indicatif.

Le barème est-il mobilisé pour accéder à un poste POP ?

Non, le mouvement sur poste à profil POP vise à pourvoir un poste particulier par le profil qui lui correspond le mieux, sans prise en compte d'un barème. Les priorités légales de mutation peuvent néanmoins être prises en compte pour départager deux candidats aux profils et compétences identiques.

Une fois recruté sur un poste POP, existe-t-il une durée minimale d'engagement sur le poste ?

Si vous êtes sélectionné, vous devez rester sur ce poste pendant une période minimale de 3 ans avant de pouvoir participer à une autre mobilité.

Quelles sont les bonifications obtenues au barème au bout de trois ans d'exercice sur un poste POP ?

Après trois années d'exercice sur poste à profil POP, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel seront valorisés à hauteur de 120 points sur tous les vœux exprimés à compter du mouvement interacadémique 2025. Ces points seront cumulables avec les autres bonifications, et sont conservés pour les campagnes suivantes mais n'augmenteront pas au fil du temps.

COMPARATEUR DE MOBILITÉ

Simulez votre barème, estimez vos possibilités d'obtenir une mutation et découvrez les dispositifs d'accompagnement.

[Accéder au comparateur de mobilité](#)

Mise à jour : novembre 2025